Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260310-DELIB20260307-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 9
- représentés : 0
- votants : 8
- abstention : 0

Date de convocation :
5/03/2026

Affichage de la liste des délibérations :
16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COUPU Gilles, Maire.

Présents : COUPU Gilles, THEBAULT Huguette, MAILLARD Laurent, JUGUET Claude, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, ROZIER Antoine, REHEL Pascal, LECHEVESTRIER Pierre.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : BLANCHET LEFAIX Delphine, SAUDRAIS Gaylord.
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/03/07 – COMPTE FINANCIER UNIQUE – ANNEE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;
Vu la délibération 2022/05/03 du 10 mai 2022 portant que l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Saint-Jouan de l'Isle ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Jouan de l'Isle arrêté aux sommes de :

Section de fonctionnement

Recettes effectuées :	351 538.16 €
Dépenses effectuées :	266 080.30 €
Résultat de l'exercice :	**85 457.86 €**
Résultats cumulés au 31/12/2024 :	+113 781.30 €
Résultats cumulés au 31/12/2025 :	**199 239.16 €**

Section d'investissement

Recettes effectuées :	293 960.45 €
Dépenses effectuées :	247 719.73 €
Résultat de l'exercice :	46 240.72€
Résultats cumulés au 31/12/2024 :	+ 845 605.21€
Résultats cumulés au 31/12/2025 :	**891 845.93€**

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260310-DELIB20260307-DE

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal décide et vote à l'unanimité des présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote et étant sorti de la salle avant les votes :

- D'approuver le compte Financier Unique de la commune de Saint-Jouan de l'Isle
- De donner pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BOUGAULT Nadège,
Secrétaire de séance

Gilles COUPU,
Maire,

